La manifestation du 17 novembre
arrivera place Bellecour
Une victoire pour la liberté de manifester !

Le droit et les libertés syndicales l'emportent

Nos organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNSA, CNT, CNT-SO, UNEF et GAELIS se félicitent de **la décision du Tribunal Administratif de suspendre l'exécution de l'arrêté préfectoral interdisant l'arrivée de la manifestation en grève du 17 novembre sur la place Bellecour** désavouant la tentative de passage en force de la préfecture, le juge des référés confirme que la liberté de manifester prime. Nous appelons à une mobilisation exemplaire. **La manifestation pourra par ailleurs arriver place Bellecour par la rue de la Barre, tracé qui avait été interdit par la Préfecture il y a près de 6 ans !**

Des milliers de travailleuses et travailleurs en grève, de jeunes, de retraité·es et d'étudiant·es exprimeront leurs revendications demain au départ de la Manufacture des Tabacs, à 11h, en direction de la place Bellecour.

Cette décision constitue un point d'appui en faveur des libertés syndicales et de la liberté de manifester, et permet d'ores-et-déjà d'assurer la réussite d'une grande journée de grève et de manifestation !

L'autoritarisme de la préfecture n'aura pas réussi à empêcher les revendications d'être entendues jusqu'à la presqu'île :

- Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice, au moins à hauteur de l'inflation (3,4 % en octobre), ainsi qu'un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées, la refonte des grilles indiciaires et des moyens pour des services publics de qualité.

- Une hausse du SMIC significative et une augmentation à hauteur de l'inflation pour tous ainsi que l'ouverture immédiate dans toutes les entreprises et dans toutes les branches de négociations pour augmenter les salaires et réaliser l'égalité salariale Femmes - Hommes ; aucun minimum de branche en dessous du SMIC ; des sanctions réelles contre les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale ; des aides publiques aux entreprises conditionnées à des engagements sur les salaires et l'emploi.
- La revalorisation des pensions au niveau de l'inflation, l'amélioration des bourses et des conditions de vie des jeunes en formation, et la lutte contre la précarité (temps partiel imposé, contrats courts).
- La satisfaction des revendications de la jeunesse et des syndicats enseignants.
- Le respect de la liberté de manifester et de se rassembler, l'abandon de toutes poursuites contre les manifestant·es et contre les lycéen·nes et étudiant·es qui n'ont fait qu'exercer leur légitime droit à revendiquer.

Lyon, le 16 novembre 2026